

Compte Rendu Conseil municipal

Du 11 mai 2022 à 18 h 30

Date de Convocation : 4 mai 2022

Membres en exercice : 13

Présents : AVE Annie, RICHE Sylvain, CANDELIER Julien, VOORSPOELS Didier, DESSERY Gérard, TOTH Dominique, CORNET Laurence, GELDHOF Thérèse, BETRENCOURT Marie, MARTIN Joël, BETRENCOURT Patricia.

Procuration de Monsieur POTEAU Ludovic à Mme AVE Annie.

Absents (excusés) : CHCEUR Valérie, POTEAU Ludovic.

Secrétaire de séance : BETRENCOURT Marie

La séance a été déclarée ouverte à 18 h 40 avec 11 membres présents et 1 procuration.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si les comptes rendus du 28 mars et 11 avril 2022 sont conformes.

Aucune observation de la part des conseillers présents donc ils sont approuvés à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier en date du 5 mai 2022 de Madame COQUEL-BLOND Cathy, par lequel, elle présente sa démission du Conseil Municipal de Wasnes au Bac.

Madame le maire donne connaissance de l'arrêté Préfectoral en date du 26 avril 2022, acceptant la démission de Monsieur Steeve MUREZ de ses fonctions d'adjoint au Maire de la Commune de Wasnes au Bac, à compter du 15 avril 2022.

Dans son courrier du 22 mars 2022, Monsieur MUREZ démissionne également du Conseil Municipal de Wasnes au Bac.

Le poste d'adjoint est donc vacant.

Madame le Maire propose de le supprimer et de le remplacer par deux postes de conseillers délégués.

Le conseil municipal vote à :

- 10 voix pour (9 présents + 1 procuration)
- 2 voix contre (MM. CANDELIER Julien et DESSERY Gérard)

Le Conseil Municipal sera désormais composé d'un poste d'adjoint et de quatre conseillers délégués (dont deux supplémentaires).

Le montant des indemnités de fonction est fixé comme suit :

- Maire à 25 % de l'indice 1027
- Adjoint à 10 % de l'indice 1027
- 4 conseillers délégués à 3 % de l'indice 1027.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la répartition des indemnités, sachant que celle-ci ne s'accompagne pas d'une augmentation de dépenses pour la commune.

(Délibération n° 2022 04 01).

Madame le Maire informe l'assemblée du souhait émis par plusieurs parents de voir s'élargir les tranches horaires pour la garderie.

En conséquence, le Conseil Municipal décide de fixer les horaires de garderie à partir de la rentrée scolaire 2022/2023 de la façon suivante :

- Le matin de 7 h 00 à 8 h 35 ;
- Le midi de 11 h 45 à 13 h 20 ;
- Le soir de 16 h 30 à 18 h 30 ;

Par ailleurs, les tarifs resteront inchangés soit 1,50 €...

Le recouvrement des sommes dues s'effectuera trimestriellement par l'émission d'un titre de recette selon un relevé journalier émargé par les parents.

Cette délibération annulera et remplacera le 1^{er} septembre, la délibération du 23 janvier 2020.

Vote : 12 votes pour.

(Délibération 2022 04 02).

Elections législatives des 12 et 19 juin 2022 :

Madame le Maire demande les disponibilités de chacun afin d'établir la composition des bureaux de vote en vue des élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

Proposition : Divers

- Prévoir un fourreau sur le cheminement, en projet, pour le passage d'un câble électrique afin de pouvoir éventuellement installer une caméra au cimetière.
- Fabriquer un panneau « les vélos sont interdits *sur les terrains de pétanque* ».
- Commander de nouveaux filets pour les cages de but du le terrain de football.
- Proposer à nos artisans locaux l'utilisation des anciens panneaux publicitaires du city comme support de leur publicité.
- Faire établir des devis par plusieurs entreprises afin d'acheter un bras broyeur à installer sur le tracteur.

La séance est levée à 19 h 30.